



**SUJET : ETABLISSEMENTS DE SANTE ARS PSYCHIATRIE HOPITAL CHU-CHR FINANCES ASSURANCE MALADIE CLINIQUE ESPIC DGOS INFORMATIQUE URGENCES-PDS INVESTISSEMENT OUTRE-MER**

**Plus de 40 millions € du FMESPP délégués aux établissements de santé**

(Par Sabine NEULAT-ISARD et Caroline BESNIER)

PARIS, 30 novembre 2016 (APM) - La direction générale de l'offre de soins (DGOS) annonce dans une circulaire une seconde délégitation de crédits du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) au titre de 2016, à hauteur de 42 millions d'euros.

Dans une première circulaire, diffusée en mai, la DGOS avait délégué près de 60 millions € de crédits de ce fonds, au titre de 2016, rappelle-t-on (cf APM VL2O74B9V).

La seconde circulaire, dont l'APM a eu copie mais qui n'a pas été rendue publique, délègue 37,7 millions € pour le programme Hôpital numérique. Peuvent être bénéficiaires les établissements "dont l'atteinte des prérequis et des cibles du domaine prioritaire est validée par l'agence régionale de santé [ARS]", souligne la DGOS.

D'autres crédits, de 2,2 millions €, sont délégués pour l'"analyse des résumés de passage aux urgences (RPU)".

Les RPU doivent être obligatoirement transmis par les établissements aux ARS, puis par les ARS au niveau national. Mais cette transmission est encore "partielle", indique la DGOS. L'accompagnement financier de 2,2 millions € "est accordé afin de soutenir les établissements et les groupements de coopération sanitaire dans la modernisation de leur système actuel pour sécuriser et fiabiliser la remontée des RPU", explique-t-elle.

Un autre montant, de 1,2 million €, est attribué pour l'accompagnement à l'installation d'armoires à pharmacie sécurisées (APS) dans les établissements de santé ayant une activité de psychiatrie (une par service).

"Ces crédits représentent la deuxième phase d'un accompagnement sur cinq ans", précise la DGOS.

Un autre montant de 500.000 € est dégagé pour poursuivre l'accompagnement au "peuplement" du répertoire opérationnel de ressources (ROR) afin que certaines ARS finalisent le déploiement de ce ROR sur les activités médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), soins de suite et de réadaptation (SSR) et psychiatrie des établissements de santé.

Des crédits de 500.000 € sont alloués par ailleurs à quatre établissements (CHU de Guadeloupe, CHU de Martinique, CH Andrée-Rosemon de Cayenne et CH de l'Ouest guyanais de Saint-Laurent-du-Maroni) pour l'achat de quatre caméras numériques de rétine grand angle pour le dépistage et le suivi des nouveau-nés potentiellement infectés par le virus Zika.

Ces appareils seront acquis "via un appel d'offres préparé par le Resah [Réseau des acheteurs hospitaliers], dans le cadre du programme Phare".

La deuxième circulaire relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2016, dont le contenu a été révélé mardi par l'APM, alloue pour sa part 322 millions € aux établissements de santé, avec notamment des crédits pour la prise en charge des migrants et celle des victimes des attentats (cf APM CB2OHEUV0).

cb-san/gb/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

SAN6OHG84B 30/11/2016 11:32 POLSAN - ETABLISSEMENTS